



Gestion des ressources naturelles, mondialisation et culture de la paix

Isaac Muhindo Kivikyavo¹ et Esrom Kakule Lonze²

Résumé

Focalisée sur la République Démocratique du Congo, la réflexion ci-dessous essaie d'établir une corrélation entre la gestion des ressources naturelles et les conflits, tout en proposant des pistes qui pourraient conduire à leur solution. A cet effet, elle part d'un contraste s'expliquant par le fait que les richesses naturelles devraient concourir au bonheur de l'homme. Celles-ci servent, ironie du sort, à l'instrumentalisation des conflits et, par ricochet, au malheur de ce dernier. Ce contraste semble s'amplifier encore davantage avec la mondialisation. Cette réalité favorise la rencontre facile des hommes devenus alors « citoyens du monde », comme le disent certains chercheurs. Cette rencontre conduit à des comparaisons de niveau de vie, de développement, de richesses entre des hommes de divers pôles. Cet aspect entraîne des convoitises, lesquelles déclenchent des conflits entre ceux-ci. Or, compter à l'autarcie serait louche pour les Etats. En cette ère de la mondialisation, les Etats, voire les individus, doivent coopérer en vue d'une vie harmonieuse. La réflexion propose alors la gestion durable des ressources naturelles par une justice distributive. Ces facteurs permettent le « co-développement » entre les différents peuples du monde. Ils favoriseront, par voie de conséquence, l'avènement d'un espace –village- planétaire où règne la paix idéale à laquelle aspirent toutes les nations du monde, de toutes les époques. Enfin, les pratiques de la bonne gouvernance sont à renforcer.

Mots-clés : Gestion des ressources naturelles, mondialisation, culture de la paix

Abstract

The following reflection focuses on the Democratic Republic of Congo. It attempts to establish a correlation between the management of natural resources and conflicts, while proposing paths that could lead to their solution. To this end, it starts from a contrast explained by the fact that natural resources should contribute to human happiness. Ironically, however, they are used to instrumentalise conflicts and, by extension, to bring unhappiness. This contrast seems to become even more pronounced with globalisation. This reality favours the easy meeting of people, who have become

¹ Isaac Muhindo Kivikyavo est Chef de Travaux attaché à la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives de l'Université Catholique du Graben, Butembo, Nord-Kivu.

² Esrom Kakule Lonze est Chef de Travaux attaché à la Faculté de Droit de l'Université Catholique du Graben, Butembo, Nord-Kivu

"citizens of the world" as some researchers say. This meeting leads to comparisons of living standards, development and wealth between people of different poles. This aspect leads to covetousness; which triggers conflicts between them (men). However, to count on autarky would be suspicious for the States. In this era of globalisation, states - or even individuals - must cooperate in order to live harmoniously. The reflection then proposes the sustainable management of natural resources, through distributive justice. These factors allow "co-development" between the different peoples of the world. As a result, they will favour the advent of a global space (village) where the ideal peace to which all the nations of the world, of all times, aspire, reigns. Finally, the practices of good governance must be strengthened.

Key words: Management of natural resources, globalisation, Peace culture

Introduction

Il est, en première vue, difficile de déceler le lien existant entre les trois dimensions de notre sujet de recherche. Mais pour les analyser en profondeur, surtout à l'ère moderne, il y a lieu de soutenir, non sans raison, qu'elles sont intimement liées. En fait, depuis 1990, au moins dix-huit conflits violents ont été alimentés par l'exploitation des ressources naturelles. Des recherches récentes suggèrent que quarante pour cent au moins des conflits internes survenus au cours de ces soixante dernières années ont un lien avec les ressources naturelles. Des guerres civiles comme celles du Libéria, de l'Angola et de la République Démocratique du Congo ont eu pour enjeu des ressources de « *grande valeur* », telles que le bois, les diamants, l'or, les minéraux et le pétrole. D'autres conflits, dont ceux du Darfour et du Moyen-Orient, ont pour origine le contrôle de ressources rares comme la terre arable et l'eau.

Avec l'augmentation constante de la demande pour les ressources et la croissance rapide de la population mondiale, on peut s'attendre à une intensification des conflits liés aux ressources naturelles au cours des prochaines décennies selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Cette citation explique clairement qu'il est probable d'établir une corrélation entre la gestion de ressources naturelles et les conflits. Le concept « *ressources naturelles* » désigne, à la suite du même programme susmentionné (PNUE : 9) « *des sources effectives ou potentielles de richesse qui se trouvent à l'état naturel comme le bois, l'eau, les terres fertiles, les espèces sauvages, les minéraux, les métaux, les pierres et les hydrocarbures* ».

Bien plus, si la justice distributive tend à répartir les biens soit de façon égalitaire, soit de façon méritocratique (Couloubaritsis, 1985 : 96), la répartition de ces ressources naturelles entre les populations de divers horizons du monde,

alors devenu « *village planétaire* », doit sans doute entraîner des tensions entre ces dernières. Et si cette répartition (distribution) n'est réglementée, on assiste alors à une sorte de jungle, où seul le plus fort s'accapare de la part du lion au détriment des faibles, propriétaires de ces ressources dans la plupart de cas. C'est un véritable paradoxe. Ceci semble confirmer la maxime marxiste selon laquelle « *les riches s'enrichissent davantage et les pauvres s'appauvrissent davantage*. »³ C'est aussi cela qu'expliquent les disciples (Etier et Zahar, 2003 : 55-56) de Marx quand ils présentent la société internationale comme étant une arène caractérisée par des rapports asymétriques entre forces ou acteurs en présence. Ainsi, stipulent-ils que le monde est donc partagé entre un ou des centres exploitants ou dominants et une ou des périphéries exploitées ou dominées.

A n'en pas douter, il ressort de ces interactions une lutte qui n'est pas de nature à favoriser un climat de paix. Pourtant, « *la Paix [...], objet du profond désir de l'humanité de tous les temps, ne peut se fonder ni s'affermir que dans le respect absolu de l'ordre établi par Dieu*. » Cet ordre si parfait de l'univers, écrit le Pape Jean XXIII (1963), contraste avec les désordres qui opposent entre eux, les individus et les peuples. C'est ce que nous observons sur la scène politique internationale quand on regarde en 2014-2015 une sorte de résurgence de la Guerre froide autour de l'Ukraine disputée entre les pro-russes et les pro-occidentaux. Cela est aussi vrai dans d'autres régions comme le Moyen-Orient ou l'Afrique où les grandes nations assouviennent leurs appétits économiques sous prétexte de restaurer la paix ; encore que cette notion de paix est aussi relative selon le contexte ou les acteurs qui en font usage.

D'entrée de jeu, à l'heure actuelle, les ressources naturelles sont de plus en plus évoquées parmi les causes de la conflictualité surtout dans un monde devenu « *un village planétaire* » avec la mondialisation. L'expression « *minerais de sang* » apparaît dans la plume de plus d'un auteur pour désigner ces ressources naturelles qui sont illicitement exploitées par des groupes armés, milices et rebellions et qui leur servent d'ailleurs de source de financement.

Pour le cas de la République Démocratique du Congo, écrit Jacques Tshibwabwa Kudithini, il est aujourd'hui établi que les pillages des ressources naturelles dont ce pays est victime sont la cause principale de ces conflits armés récurrents (Tshibwabwa Huditshini). Ce malheureux constat ne peut laisser indifférent tout esprit épris d'une culture de paix. Comprise comme l'ensemble

³ Cela est dû au non partage équitable de la plus-value.

«de valeurs, d'attitudes, de comportements qui reflètent et inspirent l'interaction sociale et le partage fondés sur les principes de liberté, de justice, de démocratie, de tous les droits humains, de tolérance et de solidarité et qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes par le dialogue et la négociation et qui garantissent le plein exercice de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement des sociétés » (TigistYeshiwas Engdaw), cette culture de la paix est, sans nul doute, le levier pouvant instaurer une bonne gestion de ressources naturelles en vue de la prévention de conflits.

Par ailleurs, s'il est unanimement admis que l'absence d'une justice distributive est source de conflit, la mauvaise gestion de ressources naturelles peut entraîner des convoitises et être, par conséquent, source de conflit. Dès lors, l'on s'aperçoit qu'alors ces diverses ressources devraient contribuer au bonheur des peuples, à leur promotion, à l'instauration de la paix entre eux-ci, elles se révèlent comme un soubassement, mieux un germe de conflits. C'est en réalité une sorte de *« paradoxe du médecin »* qui peut inoculer des maladies à son patient, alors qu'il est censé le guérir.

Dans le même sillage, disons avant toute chose que l'ambition de cette étude n'est pas d'embrasser toutes les questions pouvant se poser au sujet des ressources naturelles. Plutôt, elle se limite à la gestion des ressources naturelles dans le contexte de la mondialisation en essayant de présenter les ressources naturelles comme une soupape à la consolidation de la paix et du développement au pays, en s'appuyant sur le modèle de la *« peacebuilding »* (Galtung)⁴.

Chemin faisant, cet exercice scientifique a essayé de répondre aux questions ci-après : *Primo*, quel est l'état de lieu de la gestion des ressources naturelles en République Démocratique du Congo ? *Secundo*, en quoi les ressources naturelles de la République Démocratique du Congo peuvent-elles contribuer à la consolidation de la paix au pays et ainsi booster son développement ? Aussi, dès lors que ces ressources font l'objet de convoitise et, par conséquent, sont un germe de conflits, il s'agira de voir comment la République Démocratique du Congo et ses citoyens devraient s'y prendre dans le contexte de la mondialisation.

Ces interrogations ont inspiré l'utilisation de la méthodologie suivante : La méthode SWOT (*Strength, Weakness, Opportunities and Threats*) inspirée du systémisme : Il a été question d'analyser les forces, faiblesses, opportunités et

⁴ Ce concept a été pour la première fois utilisé par Johan Galtung dans les années 1970 : www.un.org/en/peacebuilding/pbun.shtml consulté le 21 mai 2015.

menaces qui sont entraînées par la possession par la R.D. Congo des ressources naturelles. Ceci nous a permis d'aborder les ressources naturelles à la fois comme facteur ou déterminant de la guerre et de la paix. Elle a été appuyée par la méthode géopolitique. L'approche géopolitique est utile, en effet, pour notre recherche parce qu'elle nous a permis de déceler les interactions qui existent entre les différents acteurs aussi bien infra-étatiques et intra-étatiques que régionaux et internationaux. Cette méthode nous a permis d'étayer la question de la traçabilité de ces ressources naturelles en identifiant les intérêts des uns et des autres dans le conflit congolais. Enfin, la technique documentaire, les entretiens et l'observation ont été très utiles pour la récolte des données qui constituent le présent travail.

Ceci étant, à part l'introduction et la conclusion, le présent travail a gravité autour de deux points, à savoir la gestion et la traçabilité des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo (I) ainsi que la présentation de ces dernières comme un atout ou une soupape à la consolidation de la paix et du développement en R.D. Congo (II).

I. Gestion et traçabilité des ressources naturelles en République Démocratique du Congo

Cette première partie de l'article essaie d'analyser le fait que les ressources naturelles, au lieu d'être à la base de la paix, elles sont devenues sources et ressources des conflits. Ceci fait intervenir non seulement des acteurs nationaux, mais aussi des acteurs régionaux et internationaux dans un contexte où la mondialisation se propage à un rythme non négligeable. Les exécutants de ces jeux ne sont rien d'autres que les jeunes gens.

Cela étant, cette partie a été compartimentée en deux points, à savoir la gestion des ressources naturelles en République Démocratique du Congo ainsi que leur traçabilité. Cette dernière évoque l'internationalisation de cette gestion partant du pays d'origine vers le pays de destination finale où s'effectue la transformation desdites ressources.

I.1. Gestion des ressources naturelles en République Démocratique du Congo

La République Démocratique du Congo constitue un important réservoir des ressources naturelles dont l'utilité n'est pas à démontrer. Parmi ces ressources, nous citons le coltan (intervenant dans la fabrication du téléphone et autres appareils électroniques), la cassitérite (seul minerai d'étain exploité au monde

(Microsoft Corporation, 2008)), l'or (le plus vieux métal connu, avec le cuivre, et inaltérable), le cuivre (10 % de la production mondiale), le diamant (17 % de la production mondiale)⁵, l'uranium (a servi pour capituler le Japon pendant la 2nde Guerre mondiale), l'eau (la R.D.Congo est qualifiée de « *Château d'eau d'Afrique* » (Cros et Misser, 2006) et le bois (Annal Global summary, 2007)

Cependant, face à la déliquescence de l'Etat congolais caractérisé par une armée moins puissante et incapable d'imposer la puissance publique sur tout le territoire, les ressources naturelles ont servi plutôt à des individus hautement placés au lieu de servir la nation. En fait, la plupart des ressources naturelles sont situées dans des contrées servant des sanctuaires aux groupes armés. Les experts des Nations Unies ont eu également ce constat lorsqu'ils ont noté que : « *Ce n'est pas un hasard si les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises dans les Provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu, au Maniema, en Province Orientale et au Katanga. Ces zones riches en ressources naturelles sont tombées sous le contrôle successif des groupes armés poussés par l'appât de ces ressources naturelles.* » (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2010)

Ce faisant, au lieu que ces ressources naturelles deviennent une chance pour le développement du pays, elles sont devenues source de conflit. Elles alimentent et elles prolongent les conflits et/ou guerres. Autrement dit, elles sont, dans certains cas, à l'origine des conflits. Elles servent de moyen d'existence aux groupes rebelles. Les ressources naturelles comme source de conflit permettent aux acteurs rivaux de se faire la guerre. Le gagnant conquiert davantage le terrain convoité. Il l'exploite à sa guise. Comme ressource, les ressources naturelles permettent aux acteurs de se faire et de pérenniser la guerre par l'utilisation des matières exploitées et vendues dans des voies non honnêtes.

Depuis 2010, les groupes d'experts des Nations Unies ont rédigé plusieurs rapports. Nous en avons exploité huit. Ces rapports nous renseignent à propos du nombre de groupes armés qui ont sévi ou qui sont en train de sévir. Ils sont plus ou moins 40 à avoir été recensés. Ces rapports distinguent les groupes

⁵ La RDC dispose d'un potentiel de production des bois tropicaux de l'ordre de 6 millions de m³/an. On dénombre dans le bassin du Congo pas moins de 400 espèces des mammifères et des reptiles. La forêt amazonienne, celle de la R.D. Congo et celle de Bornéo constituent les 3 grandes réserves en oxygène pour l'humanité tout entière.

armés nationaux⁶ des groupes armés étrangers⁷. Parmi les groupes armés nationaux, certains servent les intérêts des Etats et des organismes étrangers régionaux et internationaux. A ces acteurs, il faut ajouter certains éléments des Forces armées de la République Démocratique du Congo. Tous ces acteurs cités sont impliqués dans l'exploitation illicite des ressources naturelles. Si, pour la plupart des groupes armés nationaux, la motivation principale de leur existence est la défense des communautés ethniques dont les leaders sont issus, cela sous-tend aussi la défense de leur terre ou territoire natal ou alors d'origine.

Ainsi par exemple, les Maï-maï du groupe *Nduma Defense for Congo* dirigé par Sheka Ntabo Ntaberi s'assignent deux missions principales à la base de leur création : défense ethnique, expulsion des FARDC des carrés miniers, et exploitation des minerais (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2010 : 16-17 et S/2011/345 du 07 juin 2011 : 13). Ce groupe sévit dans le Territoire de Walikale au Nord-Kivu. Aussi, *l'Alliance du Peuple pour un Congo Libre et Souverain* (APCLS) de Janvier Karairi lutte contre les Hutu et les Tutsi qu'il estime envahir les terres *hunde* de Masisi et bénéficier de toutes les richesses s'y trouvant (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2010).

Le *PARECO Lafontaine* exploite et perçoit des taxes sur les exploitations minières sous son contrôle. Pour effectuer ses transactions, ce groupe coopère avec les FDLR et certains commerçants de la région pour l'exploitation des minerais creusés⁸ directement par les combattants ou perçus en termes de redevance auprès des exploitants artisanaux. Les *Forces de Résistance patriotiques* en Ituri (FRPI), la Coalition des groupes armés de l'Ituri (COGAI) et le *Mouvement de Résistance Populaire du Congo* (MRPC) s'occupent de l'exploitation illicite de l'or dans l'Ituri (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2012 : 26-27).

Les *Mai-mai Morgan* ne sont pas du reste. Dans leurs revendications, deux raisons plaident en faveur du lancement de leur mouvement, à savoir la défense de terre de leurs ancêtres en s'opposant à l'érection de la Réserve de faune à Okapi qui prive les autochtones de la jouissance de leurs terres et animaux et aussi l'exploitation minière (Groupe d'Experts des Nations Unies, 2013 : 10-20). Ces *Maï-maï* vivent de l'exploitation des minerais et du bois (Groupe d'Experts

⁶ Parmi lesquels nous citons CNDP, APCLS, FPLC, PARECO, FRPI, NDC/Sheka, ARP, M23, COGAI, FOLC, Maï-maï Raia Mutomboki, Maï-maï Morgan, Kata Katanga, le MRC du Maï-maï Yakutumba.

⁷ Notamment FDLR/RUD-Urunana, LRA, FDLR/FOCA, ADF, FNL.

⁸ Plusieurs sources anonymes ont confirmé cela.

des Nations Unies, S/2015/19, 2015 : 26). Ils ont en plusieurs reprises été accusés de mener leurs actions conspiratrices sous la protection du cousin du Président Kabila, le Général de Division Jean-Claude Kifwa de la neuvième région militaire des FARDC. Ce dernier fournit des hommes, armes et munitions à Morgan contre l'ivoire et l'or (Groupe d'expert des Nations unies S/2014/42, 2014 : 20).

Précisons en passant que les groupes armés nationaux, même ceux qui n'ont pas comme revendication la défense de leur territoire, se servent des ressources naturelles (minéraux, bois, animaux, etc.) pour assurer leur survie. Il en est de même des groupes armés étrangers, surtout ADF, FDLR et FNL. Ils vivent principalement des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo en exploitant les aires protégées pour faire les champs, la cueillette et la chasse ainsi que pour avoir les minerais.

Parlant des ADF, ceux-ci sont soutenus, entre autres, par des réseaux d'entreprises, y compris de taxis motos et voitures dans les Villes de Butembo, de Beni et Oïcha - et d'autres villages du Territoire de Beni comme Eringeti et Kokola - en échange de l'exploitation aurifère et du bois⁹. Cette coopération entre certains Civils, Politiciens et Chefs coutumiers avec les éléments des ADF a coûté la vie à plusieurs personnes et entraîné l'incarcération de nombreux anciens collaborateurs des ADF dans des prisons à Beni, Butembo, Goma et Kinshasa¹⁰.

D'autres sont forcés à l'exil ou encore vivent dans la clandestinité. C'est à la suite des opérations *Sokola I* que les FARDC et les services de renseignement ont découvert et essayé de couper des liens économiques tissés entre des citoyens et les rebelles. Ainsi, non seulement la population a été victime de la part des services de sécurité et aussi de défense -arrestations, condamnations et emprisonnements-, elle a aussi été victime de la part des ADF qui ont rétorqué en infligeant à la population des actes barbares (kidnappings ou enlèvements, tueries, esclavagisme et enrôlement forcé) pour sa supposée coopération avec les FARDC. La population s'est alors retrouvée entre le marteau et l'enclume, c'est-à-dire entre les FARDC et les ADF, ne sachant plus où trouver la protection. Or, dans ce genre de situation, la population vit et fait avec ou alors subit le coup de l'acteur ou de l'unité politique qui occupe le territoire sur lequel

⁹ Nos enquêtes de mai-juin 2015 confirmant les allégations contenues dans les rapports du groupe d'experts des Nations Unies S/2011/345 du 07 juin 2011 et S/2014/42 du 23 janvier 2014.

¹⁰ Nos enquêtes de mai-juin 2015 menées sur l'axe Oïcha-Eringeti.

elle habite. Par conséquent, il serait trop imprudent de s'apprendre à une population qui subit et qui n'a aucun autre moyen pour échapper à l'emprise du maître de terrain.

S'agissant des acteurs autres que les groupes armés, il y a lieu de noter que certains éléments FARDC et des hommes politiques sont aussi parmi les acteurs intervenant dans la gestion des ressources naturelles. Certains officiers corrompus des FARDC coopèrent avec les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) et échangent des armes AK-47 contre des minerais (Groupe d'Experts des Nations Unies, S/2012/843 du 15 novembre 2012 : 30). L'ancien officier des FARDC, le Général Bosco Taganda, ayant en intermittence rejoint le CNDP et le M₂₃ et ancien protégé du Gouvernement congolais au motif de privilégier la paix, s'est nourri des minerais congolais. A titre illustratif, Bosco Taganda a récupéré plusieurs millions de dollars américains auprès des Nigériens à bord d'un avion à Goma en échange d'un lot important des minerais en 2012 sous l'œil impuissant de tous les services et en toute impunité.

En 2015, l'ancien commandant des *opérations Sukola I*, le Général Muhindo Akilimali dit Mundos, avait lancé un message officiel interdisant aux éléments FARDC de faire le commerce des ressources naturelles et plus précisément celui du bois¹¹. Ce communiqué est un signe montrant l'implication des FARDC dans des activités lucratives, pratique pourtant interdite par le Code militaire. Pendant la deuxième République et les guerres de 1996 et 1998, les Gouvernements et les groupes rebelles ont été cités dans l'exploitation anarchique des ressources naturelles. La gouvernance de la deuxième République étant connue d'avoir été chaotique, décortiquons celle des 1996-1997 et 1998-2003.

Ainsi, la gestion des ressources naturelles par le Gouvernement congolais a été caractérisée par la signature de plusieurs contrats léonins (Projet Mapping, 376) dans lesquels le peuple congolais est sorti perdant pendant que les antagonistes en sont sortis gagnants. Autrement dit, les gagnants de ces contrats ont été les personnalités signataires (*win-win game*), mais l'on a assisté à un jeu de *win-loose* si l'on prend en compte ces gagnants face à la population congolaise. Ces contrats ont permis aux cocontractants, pendant les régimes Laurent et Joseph Kabila, d'amasser une énorme fortune. Monsieur Augustin Katumba Mwange a été parmi les grands négociateurs de ces régimes et a perpétué cette pratique pendant la 3^{ème} République jusqu'aux derniers jours de

¹¹ Communiqué capté dans les médias locaux.

sa vie (Groupe d'Experts des Nations Unies, S/2001/357, §153 et S/2002/1146, §55).

En outre, les entreprises d'Etat, comme la MIBA, la Gécamines, l'OKIMO aujourd'hui SOKIMO et les compagnies pétrolières, ont fait des contributions financières directes à l'effort de guerre du Gouvernement (*Ibidem*) contre les rebelles. Ces derniers (RCD-Goma, MLC, RCD-ML, RCD-N et autres) ainsi que leurs alliés ougandais et rwandais ont également pillé la République en termes des ressources naturelles (Projet Mapping). L'Ouganda a d'ailleurs été condamné par la Cour Internationale de Justice à payer plusieurs millions de dollars à la République Démocratique du Congo pour réparer les dommages causés.

En dépit de ce tableau sombre sur la gestion des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo, il sied de dire que depuis un certain temps, le Gouvernement congolais, dès la transition de 2003 jusqu'aujourd'hui en passant par les élections de 2006 et 2011, a essayé tant soit peu de fournir un effort pour améliorer la situation des ressources naturelles. C'est à ce titre qu'il a continué à souscrire à plusieurs conventions et partenariats qui ont, entre autres, abouti au renforcement de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature afin de maintenir les aires protégées dont les parcs et réserves sous le soutien particulier de l'UNESCO et ses alliés ; à l'alignement de la République Démocratique du Congo sur la liste de l'*Africa Growth and Opportunity Act*, AGOA. Cet acte permet aux Etats-parties de faire des échanges commerciaux avec les Etats-Unis sans payer les droits de douane ; à l'adhésion au processus de Kimberley sur la lutte contre le diamant de sang ; au renforcement de la coopération avec la « *Wildlife Conservation Society* », etc.

Le Gouvernement a, par ailleurs, mis en place un cadre légal et réglementaire pour assurer la gestion efficace des ressources naturelles. On peut, entre autres, citer comme textes : le Code minier ; la Loi portant réforme des entreprises publiques ; la Loi N°11/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier ; et, également, les Arrêtés n°004/CAB/MIN/ECNT/2010 et n°30/CAB/MIN/FINANCE/2010 portant fixation des taux, des droits, taxes et redevances en matière de faune et flore à l'initiative du Ministère congolais de l'Environnement et Conservation de la Nature ; et également l'Arrêté N° CAB.MIN/MBB/SGN/GPFP/JSK 035/2009 de mars 2009 portant agrément du cadre et des structures organiques du Secrétariat général de l'ICCN ; la Loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, etc.

D'autres textes, plus anciens que ces derniers, mais encore en vigueur, méritent également d'être appliqués. Il s'agit notamment de la Convention portant protection des espèces rares sauvages dont la République Démocratique du Congo demeure signataire ainsi que de l'Arrêté interdépartemental N° 13/CE/ECNT/007/85 portant réglementation à l'exportation des grumes.

Par ailleurs, les ministères intervenant dans la gestion des ressources naturelles en République Démocratique du Congo sont principalement : le Ministère de Finances ; le Ministère du Portefeuille ; le Ministère de l'Environnement et du développement durable ; le Ministère de l'Agriculture, pêche et élevage ; le Ministère des Mines ; le Ministère des Hydrocarbures ; et le Ministère de l'Energie et ressources hydrauliques (Ordonnance n°014/078 du 07 décembre 2014).

Les grands défis qui restent à relever en matière de gestion des ressources naturelles en République Démocratique du Congo sont notamment d'ordre sécuritaire : la *sécuritisation* (cf. Nzereka Mughendi, 2010-2011 : 93) et la sécurisation du pays en le dépouillant des groupes rebelles restent un préalable pour faire bénéficier le peuple de ses ressources ; financier et organisationnel, c'est-à-dire que sans la gouvernance transparente des ressources naturelles, celles-ci entraîneront l'instabilité des institutions publiques et ne contribueront pas à l'augmentation du budget; et le défi social : celui-ci pose le problème de la cohabitation entre les gestionnaires des ressources naturelles et les populations riveraines. L'intérêt que tireront ces populations de cette gestion contribuera à la sécurisation desdites ressources et sera une garantie pour les générations futures d'en bénéficier. Sur ce, ces populations dénonceront et abandonneront le braconnage et l'exploitation illicite actuellement pratiqués.

I.2. De la traçabilité des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo

La traçabilité des ressources naturelles renvoie au processus consistant à faire suivre celles-ci depuis leur production jusqu'à leur consommation. En d'autres termes, il s'agit d'essayer de tracer l'itinéraire que suivent les ressources naturelles partant de leur lieu d'origine. Pour ce faire, nous avons distingué trois types de zones : la zone d'origine - la République Démocratique du Congo-, la ou les zones de transit (pays de passage) et les zones de destination finale -lieux de transformation pour utilisation-.

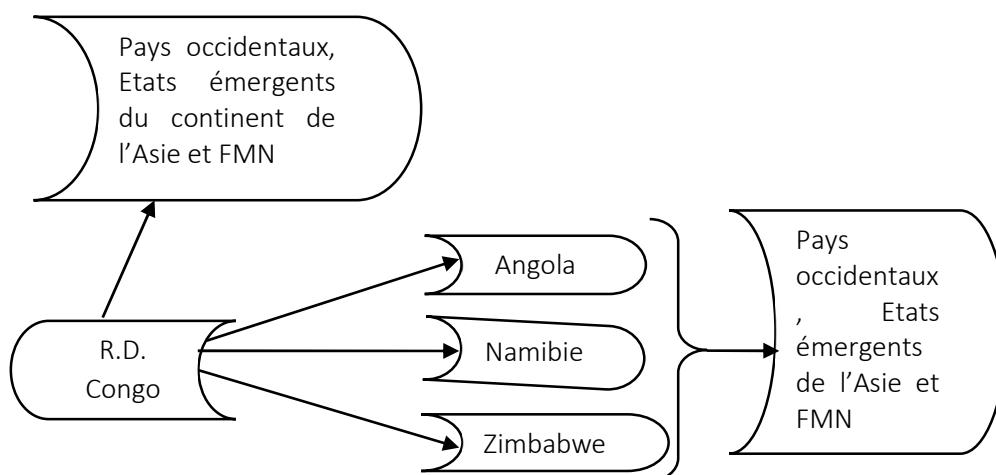
Cette traçabilité est difficile à établir de manière exhaustive. Néanmoins, les données recueillies nous ont permis d'en avoir une idée plus ou moins claire. Anticipons en disant que les ressources naturelles de la République Démocratique du Congo ont généralement comme destination finale l'Occident, c'est-à-dire leur destination reste les pays les plus riches du monde qu'on peut en grande partie situer en Europe et en Amérique du Nord. C'est cette réalité qui fait dire à Kahemulo que « *grâce à ses ressources, le Congo-Zaïre a servi comme poumon économique de toute la région et de réservoir des matières premières pour les industries occidentales* » (Katungu Kahemulo, 2009-2010 : 28).

Les pays de la région des Grands Lacs africains, d'une part, font partie des destinataires finaux et, d'autre part, servent de transit aux ressources naturelles avant d'arriver en destination finale. C'est aussi à cela qu'arrivent Kivikyavo et Kayamba quand ils disent : « *Mobutu a su s'imposer dans la région. Ce qui lui a valu d'être à la tête de la création de certaines communautés, telle que la Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs en 1976. Sa diplomatie de la porte ouverte et son principe de la vocation africaine du Zaïre, d'autres organisations vont le considérer comme source d'approvisionnement en ressources naturelles.* » (Muhindo Kivikyavo et Mulolwa Kayamba, 2015 : 15)

Ainsi, les dividendes de la rente minière dans laquelle Mobutu puisait allégrement lui permettaient de mener une politique de puissance dans la région. Mais, déjà depuis les années 1980, cet élan s'est estompé et les guerres de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) et du RCD sont venues enfoncer les malaises ressentis.

C'est ainsi que l'intervention militaire et le soutien politique de certains pays de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) dont le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie ont été essentiels au Président Laurent-Désiré Kabila et son successeur. Le schéma ci-après illustre les transactions des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo à cette même époque :

Schéma 1 : Traçabilité des ressources naturelles sous Kabila-père et fils

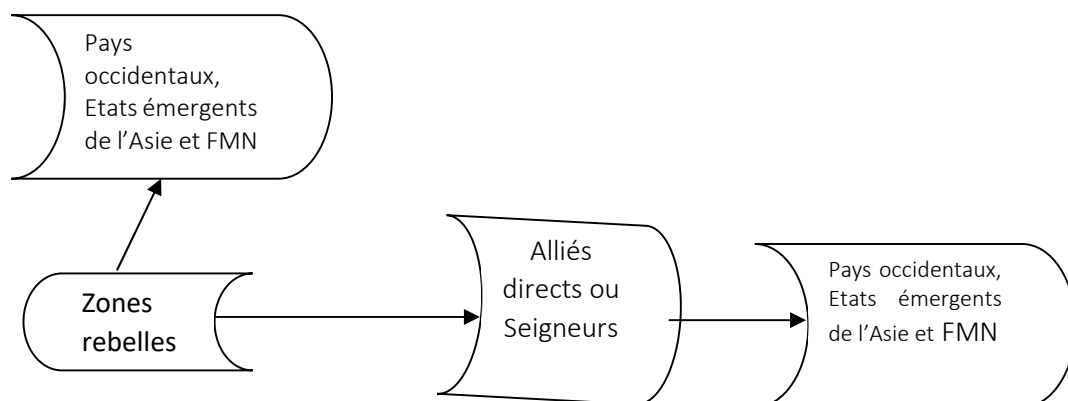


Source : Nos enquêtes et analyses.

Ce schéma illustre des relations directes entre la République Démocratique du Congo et l'Occident, les Etats émergents et les sociétés multinationales en matière de destination des ressources naturelles. Il existe aussi des relations indirectes, car pour que les ressources parviennent aux destinataires finaux, elles ont transité par les pays alliés du régime en récompense au soutien fourni. C'est ainsi que « *le Président Kabila a accordé au Gouvernement Zimbabwéen de Robert Mugabe le droit d'exploiter les mines de diamant, de cuivre, de cobalt et des concessions forestières en République Démocratique du Congo.* »¹² Ce schéma montre que la République Démocratique du Congo cède aisément ; ses alliés reçoivent gentiment et les transformateurs de ces matières brutes exportées renforcent leur industrie. Ils peuvent venir en République Démocratique du Congo comme grands donneurs de leçon sur la gouvernance et la démocratie, comme humanitaires, etc. Il en est de même du trafic des ressources naturelles dans les parties contrôlées par des rebellions.

¹² En 2001, le Zimbabwe est décrit comme l'allié le plus actif du Gouvernement congolais en termes d'exploitation des ressources naturelles : Lire soigneusement l'Additif au Rapport du groupe d'experts des Nations Unies (NU) S/2001/1072 paragraphe 14.

Schéma 2 : Traçabilité des ressources naturelles dans les zones sous contrôle des rebelles



Source : Nos enquêtes et analyses.

C'est ainsi que le RCD-Goma, le CNDP, le M23 et les milices (*Maï-maï* ou mieux non) apparentées exploitaient et faisaient transiter leurs ressources naturelles par le Rwanda ou certains cadres le faisaient directement avec le milieu international. Le *Mouvement de libération du Congo*, le RCD-ML, le RCD/N et les milices apparentées (*Maï-maï* ou non) exploitaient et faisaient transiter les ressources naturelles sous leur contrôle par l'Ouganda qui les offraient à des marchés internationaux -entreprises, individus ou Etats-. Précisons tout de même que certaines autres matières pourraient avoir été consommées ou transformées dans les Etats que nous considérons ici comme étant transitaires. Tout dépend du niveau d'industrialisation de chaque Etat au moment de la réception de la ressource.

Notons que ces transactions se faisaient en échange de soutien militaire -troupes, armes et munitions-, moral, pécuniaire, politique, etc. Enfin, précisons qu'il n'y avait pas de zone rouge entre différentes rebellions et milices. Elles pouvaient s'inter-changer les ressources en fonction de l'intérêt en présence. Les alliances se faisaient, défaisaient et refaisaient. Ce faisant, l'UPC et autres milices apparentées jouaient à la fois avec les ougandais et les rwandais en comptant principalement sur la fibre culturelle pour se procurer des minerais. Ce n'est donc pas en vain que le rapport *Mapping* déjà cité, à ses pages 374 et 375, montre que le Rwanda et l'Ouganda ont financé leurs dépenses militaires grâce aux revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo. Les dépenses de l'armée rwandaise, à l'époque APR, étaient en 1999 couvertes à hauteur de 80 % par les richesses en provenance de la République Démocratique du Congo. Le budget de l'Ouganda

a augmenté grâce aux matières exploitées en Ituri et dans le Haut-Uélé de 1998 à 2002.

Cette partie du travail a l'importance d'avoir montré le désordre qui existe dans la gestion des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo et l'internationalisation du conflit dans le but de profiter du chaos pour assurer une exploitation incontrôlée desdites ressources. La corruption, le pillage, la fraude, la mauvaise gestion, la violation des droits de l'homme et le manque de transparence ont caractérisé l'exploitation de ces ressources. Les jeunes gens ont été utilisés au premier plan dans l'opérationnalisation de ce désordre grandiose, l'on dirait, savamment monté. Par ricochet, ils en sont sortis grands perdants. Ni leurs parents, ni leurs communautés locales n'y ont gagné. Au contraire, ce jeu a pérennisé le conflit. L'on a assisté à une paupérisation des milieux locaux où étaient ou sont organisés les différents maquis. Le bilan humain reste négatif si l'on considère le nombre de morts directs et indirects occasionnés par des affrontements autour du contrôle des sites miniers jugés juteux.

II. Ressources naturelles, enjeu de la consolidation de la paix et du développement

La corrélation entre le développement et la paix paraît évidente comme l'affirmait le Pape Paul VI (1967 : n°76) : « *Le développement est le nouveau nom de la paix* ». En outre, « *ne suffit-il pas de parler de paix. Il faut croire en elle. Et, il ne suffit pas d'y croire. Il faut la construire* » (Roosevelt cité par Reigeluth et Riest, 2001 : 1). Cette sentence d'Eleanor Roosevelt montre que la paix est une donnée à construire ; cependant, comme l'ont su bien démontrer Toby Reigeluth et Frederic Triest, « *les ressources naturelles sont aujourd'hui l'objet de nombreux appétits économique et géostratégique nuisibles à la paix* » (Reigeluth et Riest, 2001 : 8). Les ressources naturelles, *tout ce que l'homme peut tirer ou adapter de n'importe quelle partie de l'univers pour s'en servir*, sont d'importance capitale, parce que de leur gestion saine dépend grandement l'avenir des gouvernements et des populations du monde, de l'Afrique et aussi de la région des Grands Lacs africains (Gouvernance et cultures, 2007 : 11).

Cette gestion saine sus évoquée suppose le souci du bien commun ; celui-ci est un véritable levier de développement. Toutefois, s'il est toujours soutenu qu'il n'est pas possible de se développer sans paix, nous pouvons affirmer que, pour qu'elles servent de tremplin au développement, les ressources naturelles

doivent préalablement concourir pour le majeur rétablissement, mieux la consolidation de la paix quelconque.

II.1. Les ressources naturelles, pour la consolidation de la paix

Nous avons vu plus haut que les ressources naturelles peuvent être un facteur important dans le déclenchement, le financement et le maintien des conflits ainsi que dans la fragilisation du processus de rétablissement de la paix. En fait, comme a pu donc constater Ban Ki-moon (cité par PNUE, s.d.: 50), alors Secrétaire Général des Nations-Unies, « *tout au long de l'histoire, l'humanité, les peuples et les pays se sont disputés les ressources naturelles* ». L'augmentation de la demande pour les ressources naturelles, la croissance démographique et donc les contraintes environnementales, y compris les changements climatiques, risquent fort d'accentuer ces problèmes.

Par ailleurs, les conflits ont de graves effets sur l'environnement auxquels il faut remédier pour préserver la santé et les moyens d'existence des populations. Il y a lieu de déduire de ce qui précède que prendre les ressources naturelles comme un levier sobre de consolidation de la paix, relèverait de l'absurde. Vu ce paradoxe, des auteurs ont toujours suggéré qu'il est donc essentiel, dans le cadre de la consolidation de la paix, de gérer graduellement les moteurs et les impacts environnementaux des conflits, de désamorcer les tensions et d'utiliser les richesses naturelles de façon durable (B) afin de renforcer la stabilité et le développement à long terme (PNUE). Cette question se complique davantage dans un contexte de mondialisation où un pays riche en ressources naturelles doit émerger, pas dans une autarcie, en relation avec d'autres pays qui n'ont peut-être pas les mêmes richesses naturelles que lui. Cette situation, de nature à entraîner des convoitises et entraîner de nouvelles tensions, se conjugue mal avec la consolidation de la paix à laquelle aspirent actuellement les nations.

Des auteurs ont toujours réfléchi au sujet de cette préoccupation. L'allocation universelle de Philippe Van Parijs, évoquée par Eugène Bitende Ntotila, peut nous servir de référence. Elle a pour but de bannir les écarts de développement ou de bien-être entre les entités vastes et entre les hommes. De ce fait, elle voudrait établir une justice universelle qui accorde à toutes les entités vastes et à tous les hommes les mêmes possibilités de développement et d'émancipation partant de l'idée de *justice distributive* (A) entre individus d'une même société (Bitende Ntotila, 2010 : 3).

II.1.1. La justice distributive dans la gestion des ressources naturelles pour la consolidation de la paix dans un contexte de mondialisation

Pour une certaine opinion, l'évolution actuelle du monde concourt à la paupérisation anthropologique. Dès lors, il y a plusieurs diverses raisons de réfléchir au sujet des possibilités d'un rééquilibrage et donc à propos des mécanismes à mettre en œuvre pour permettre un développement harmonieux de tous les hommes et de toutes les nations du monde pour éradiquer cette paupérisation (Bitende Notila, 2010 : 3). La justice distributive tend à répartir les biens soit de façon égalitaire, soit de façon méritocratique (Couloubaritsis cité par Ilunga Kabululu, 2012 : 11).

Cette justice distributive est à n'en pas douter la seule qui soit en mesure de conduire à ce que Eugène Bitende Ntotila (2010 : 3) appelle « le *co-développement des nations du monde* » qui suppose, à en croire le même auteur, un développement intégral de chaque nation et de chaque citoyen de ce monde. C'est cette nouvelle voie qui permettra un rééquilibrage au niveau national susceptible de s'élargir sur le plan universel. En conséquence, cela soufflera une vague de paix au monde, qui est aux dires du Pape Jean XIII (1963), « *l'objet du profond désir de l'humanité de tous les temps* ». Toutefois, à la suite du même auteur Eugène Bitende Ntotila (2010 : 3), disons que cela ne pourra véritablement être possible que si les ressources naturelles sont utilisées de façon durable.

II.1.2. L'utilisation durable des ressources naturelles pour la consolidation de la paix dans un contexte de mondialisation

La justice distributive, dont il est question dans le point A ci-avant, suppose une allocation universelle des ressources naturelles. Mais, à en croire Eugène Bitende Ntotila (2010 : 3), cette allocation universelle pêche si elle ne sait pas être aussi universelle qu'on peut le croire, c'est-à-dire lorsqu'elle ne maximise que le bien-être de la génération présente sans tenir compte de celles à venir et lorsqu'elle ne tient pas compte des autres espèces permettant à cette même génération de maximiser son bien-être. En conséquence, dans un contexte de mondialisation, une juste gestion des ressources naturelles -gestion par une justice distributive- devrait être durable, de crainte de rater son objectif ultime qu'est la consolidation de la paix.

II.2. Les ressources naturelles pour la promotion du développement

Bitende Notila (2010 : 3) souligne une idée force : « *Le principe de différence de John Rawls, contrairement à l'utilitarisme de Jeremy Bentham additionnant ou comparant les niveaux de bien-être, veut s'assurer que tous les membres d'une société ont les mêmes libertés et aussi les mêmes chances d'accès aux avantages socio-économiques, et que ces avantages socio-économiques sont distribués de manière à ce que ceux qui en ont le moins en aient plus que n'en auraient les plus défavorisés dans n'importe quelle situation possible où libertés et chances seraient égales.* »

Pour nous, la justice constitue le fondement de tout développement. Elle doit constituer le fondement du co-développement et du développement intégral, partant donc de la réflexion selon laquelle la justice constitue le fondement de tout développement. Or, si on se développe seul, cette situation entraîne des inégalités de nature à se solder par des convoitises, lesquelles sont à leur tour un facteur catalyseur des conflits. A l'ère de la mondialisation, ce développement ne peut avoir comme socle de réalisation qu'une société mondiale organisée démocratiquement, assise sur des vertus de justice distributive, de souci de préservation de bien commun. Cette société permettrait ainsi le co-développement de toutes les nations du monde à travers une gestion rationnelle et juste des ressources naturelles.

En définitive, avec la même source susmentionnée, l'on peut dire que, du fait des effets contrastés qu'elle produit actuellement, la mondialisation mérite une thérapeutique de choc susceptible de la remettre sur la voie de la justice. Sans cela, elle tarderait à assumer et à respecter les principes de justice adéquats et justes afin de réaliser un monde où il fait bon vivre.

Conclusion

Cet article a gravité autour de la manière de cultiver la paix dans un contexte de mondialisation où les différents acteurs cherchent à s'accaparer du maximum possible de ressources naturelles souvent en mettant à côté la morale. Le cas d'application de cette étude a été la République Démocratique du Congo. Il est ressorti de cette étude que les ressources sont à la fois source de conflit et de paix ; le tout dépend de la manière dont elles sont gérées.

Ainsi, l'égoïsme, l'irresponsabilité, la me-gestion, la complicité des acteurs nationaux pour des gains privés, etc. peuvent être à la base des conflits, à leur alimentation et pérennisation. Par contre, la justice distributive et la gestion

durable¹³ sont un gage non seulement pour la paix, mais également pour le développement.

Pour arriver à cette conclusion, nous nous sommes bien servis des méthodes fines et appropriées pour non seulement l'analyse, mais aussi la récolte des données. Il s'est donc agi de la géopolitique et de la SWOT ainsi que des documents, entretiens et observations. Ce faisant, le travail a été compartimenté en deux points : l'état de lieu de la gestion des ressources naturelles et ces dernières comme gage ou soupape à la consolidation de la paix et du développement.

Bibliographie

Annual Global Summary, 2007. Production, Imports, Exports and KPC Counts , disponibles sur : <https://mmsd.mms.nrcan.gc.ca/kimberleystats/publicstats.asp>.

Additif au Rapport du groupe d'experts des Nations Unies S/2001/1072.

BITENDE NTOTILA, Eugène, *Mondialisation et co-développement*. thèse de doctorat, inédite, Paris, 2010.

Gouvernance et cultures/tradition de paix dans les Villes de Bukavu, Butembo, et Goma (RDC), Séminaire interurbain, inédit, 2007.

CROS, Marie-France et MISSER, François, *Géopolitique du Congo*. Bruxelles, Editions Complexe, 2006.

ETHIER, Diane, et ZAHAR, Marie-Joëlle, *Introduction aux relations internationales*. Montréal/Québec, P.U.M., 2003.

ILUNGA KABULULU, Etienne, *Introduction générale à l'étude du Droit, module de formation à l'intention des cadres administratifs de l'IG/PNC*, inédit, RDC, janvier 2012, p.11, disponible sur <http://www.leganet.cd/Doctrine.textes/généralité/Intro.ilunga.2012.pdf>, consultation du 20 Aout 2013.

JEAN XXIII, *Pacem in Terris, La paix sur la terre*. Texte intégral de l'encyclique de S.S. Jean XXIII, en date du 11 avril 1963, présentation par Mgr Bernard Lalande. Paris, Editions Fleurus, 1963.

KATUNGU KAHEMULO, *Poids géopolitique dans la politique étrangère d'un Etat. Cas de la RDC au sein de la CEPGL*, Mémoire, inédit, FAC. S.S.P.A./R.I., U.O.R., Butembo, A.A. 2009-2010.

Microsoft® *Encarta® 2009*, Microsoft Corporation, 2008.

MUHINDO KIVIKYAVO, Isaac, et MULOLWA KAYAMBA, Guy, *La R.D. Congo, Etat pivot dans l'intégration de la sous-région des Grands Lacs africains*, dans *Parcours et Initiatives* (mai 2015) n°13, p. 5-58.

¹³ Une gestion qui tient compte de la survie des générations présentes sans sacrifier les générations futures.

NZEREKA MUGHENDI, Nissé, *Cours de Théories et doctrines des relations internationales*, inédit, Fac. S.S.P.A./U.C.G., Année Académique, 2010-2011. Ordonnance n°014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des membres du Gouvernement de la R.D. Congo.

PAUL, *Lettre encyclique Populorum Progressio Sur le développement des peuples*, 1967.

PNUE, *Du conflit à la consolidation de la paix. Le rôle des ressources naturelles et de l'environnement*. Une publication du Programme des Nations-Unies pour l'environnement. Mis en ligne dans : http://www.unep.org/pdf/pcdmb_policy_01_fr.pdf, consultation du 5 juin 2014.

PNUE, *Du conflit à la consolidation de la paix. Le rôle des ressources naturelles et de l'environnement*, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Document stratégique n°1, Kenya, s. d.

Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République Démocratique du Congo, ONU/HCNUDH, Août 2010.

Rapports du groupe d'experts des Nations Unies S/2010/596 du 29 novembre 2010.

Rapports du groupe d'experts des Nations Unies S/2011/345 du 07 juin 2011.

Rapport du groupe d'experts des Nations Unies S/2012/843 du 15 novembre 2012.

Rapport du groupe d'experts des Nations Unies S/2013/433 du 19 juillet 2013.

Rapport du groupe d'experts des Nations Unies S/2014/42 du 23 janvier 2014.

Rapport du groupe d'experts des Nations Unies S/2015/19 du 12 janvier 2015.

Rapports du groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC : S/2001/357 et S/2002/1146.

REIGELUTH, Toby et TRIEST, Frédéric, *La construction de la paix : défis et potentiel d'un concept émergent. Analyses de la commission justice et paix belge francophone*, inédit, Bruxelles, 2001.

TIGIST YESHIWAS ENGDAW, *Vers une Stratégie commune pour une culture de paix en Afrique et dans le Monde Arabe*, entièrement disponible le site sur

<http://www.assecaa.org/images/WorkPapers/frenchworkpapers/RETREAT/5thRetreat/exposestrategieculturedepaixethiopia.pdf> consultation du 4 juin 2013.

TSHIBWABWA KUDITSHINI, Jacques, *L'Afrique et les défis du XXI^{ème} siècle, Conflits armés, pillages des ressources naturelles du Congo et perspective postcoloniale. Vers la décolonisation des discours hégémoniques*, http://www.general.assembly.codesria.org/IMG/pdf/Jacques_Tshibwabwa.pdf, consultation du 26 mai 2015.